L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & CIE.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien ......$12 } payable d'avance
" Trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 3 MAI 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

REVUE DE LA SEMAINE.

La semaine dernière a été d'une stérilité désespérante en nouvelles politiques. Rien à l'intérieur, rien à l'extérieur; car pour ce qu'il nous apporte, le *Columbia* aurait aussi bien fait de ne pas venir. Que veut-on que deviennent les journaux s'il n'y a pas de guerre ou tout au moins de bruits de guerre sur le tapis.

Il y aurait bien les cancans de localité et les affaires commerciales; mais les premiers nous répugnent et les dernières ne sont pas de notre ressort. Laissons les cancans aux petits journaux et n'empiétons point sur les attributions de l'éditeur commercial: à tout seigneur tout honneur.

Restent donc les nouvelles théâtrales. Et d'abord nous ne voulons rien dire de Mlle. Fanny Elssler, par ce qu'il est impossible d'en parler sans répéter les locutions laudatives déjà mille fois employées et que ces éternelles répétitions finissent par ennuyer. Sans doute, car nous prévoyons l'objection, sans doute qu'on ne se lasse pas de la voir et de l'admirer; sans doute qu'elle peut braver, elle, l'ennui qui résulte de la monotonie; parcequ'il y a en elle mille et mille nuances de perfection dans sa danse, dans sa pantomime, dans son jeu, et que, fascination à part, elle pourrait jouer dix fois, cent fois la même pièce sans se répéter; mais le langage, de sa nature borné et positif, ne saurait avoir la prétention de peindre l'idéal. Donc, après avoir épuisé un certain nombre de formules il faut s'arrêter, de crainte que le *sonnu* du parisien ne vienne couper les ailes du moderne Icare.

On nous a donné mardi deux nouveautés, *Vouloir c'est pouvoir*, et *la Mansarde du crime.*

VOULOIR C'EST POUVOIR.—Ce titre promet de l'énergie de caractère dans le caractère principal, et vraiment on n'est pas désappointé. Nous sommes en Espagne à l'époque où Marie-Anne d'Autriche veuve de Philippe IV, gouverne encore en qualité de régente pendant la minorité de son fils Charles II, mais au moment où cette minorité touche à sa fin.

Ruy Gomes, lieutenant au régiment de Castille, a vu, par hasard, la duchesse d'Ascoli, jeune et belle veuve et première dame d'honneur de la reine régente. Tout autre à sa place eut admiré la duchesse, mais tout autre aussi se serait arrêté là; car il y avait entre le lieutenant plébéien et la grande dame une barrière infranchissable. Mais il faut savoir que Ruy a pris pour devise: *vouloir c'est pouvoir*; aussi espère-t-il, malgré les obstacles les plus insurmontables, non seulement s'en faire aimer mais encore, ce qui est plus difficile, s'en faire épouser. Il la poursuit donc de sa présence partout et toujours. La duchesse va passer quelques jours dans son chateau, en province, pour échapper à la présence de cet importun et dès le premier jour, il se glisse dans le chateau. Pour l'éconduire, elle prend alors le parti de lui dire qu'il perd son temps, parce qu'elle ne l'aime point et qu'elle doit épouser dans trois jours le marquis de Santa Cruz, grand d'Espagne, généralissime et gouverneur du jeune roi. Et Ruy sans se déconcerter répond qu'on l'aimera plus tard et qu'il empêchera le mariage—Mais je vous empêcherai d'arriver jusqu'à moi—Tant mieux: vous voulez m'éprouver; mais dans deux heures vous me reverrez—Là dessus l'intrépide amoureux est mis poliment à la porte.

Sur ces entrefaites le jeune roi, auquel il a pris fantaisie de s'échapper de Madrid pour faire l'école buissonnière, arrive au chateau sans savoir, où il va: il est reconnu par la duchesse et dénoncé au gouverneur qui justement venait d'arriver chez sa future. Le roi se trouvant emprisonné s'échappe grace au secours de Ruy (qui venait faire son apparition promise,) en escaladant des murs de dix-sept pieds et en traversant les fossés du chateau à cheval sur une perche. Puis arrive un messager portant une lettre du roi pour engager son gouverneur à se rendre immédiatement à Madrid; puis survient une guerre dont le marquis gouverneur a la direction suprême comme généralissime: ainsi le mariage se trouve retardé indéfiniment au gré de Ruy Gomes. Santa Cruz qui sait que Ruy est son rival l'expose, comme on expose un rival, pour le faire tuer. Mais il joue de malheur; Ruy n'est pas tué et se couvre de gloire. Chargé du commandement d'une place à deux cents lieues de Madrid, il abandonne son commandement pour voir la duchesse. Cette escapade lui couterait la vie si le roi, qui n'a pas oublié le service de la perche, et qui vient d'atteindre sa majorité, ne le prenait sous sa protection. Bref, il devient duc et épouse la duchesse en répétant. *Vouloir c'est pouvoir.*

Il ne faut chercher dans cette petite pièce qu'un dialogue assez vif, assez rapide et quelque mots heureux. Cœuriot, Mad Darmand, Mlle Maria et Mme Mathieu ont été convenables, autant du moins qu'on peut l'être quand on ne sait pas son rôle.

LA MANSARDE DU CRIME.—Amilcar est commis voyageur; mais il est aussi marié, et sa femme tient bon ménage à Paris pendant qu'il fait l'article *dans les départemens et à l'étranger.* En mari prudent, il annonce son retour à sa femme; mais comme un Lovelace qu'il est, car les commis voyageurs sont toujours plus ou moins Lovelaces, il devance d'un jour son arrivée pour faire une visite à "une femme de gout", madame la chevalière Amanda Agamemnon, qui ne le rejeta pourtant pas trop bien puisque sur un bruit suspect, venant de l'escalier, il se croit obligé de se sauver par les toits et d'ajourner indéfiniment sa conquête. Dans ce périlleux voyage il arrive de gouttière en gouttière à la mansarde conjugale, et cela sans s'en douter.

Madame Amilcar, Louise, a pour frère un M Boulard, lequel n'est pas aimé de son beau frère quoiqu'ils ne se soient jamais vus. Ce Boulard a fait une collection de figures de cire avec lesquelles il donne la comédie aux badauds des provinces; car de ces figures il a su faire une troupe de comédiens muets avec laquelle il reproduit tous les évènemens de l'époque. Il y a dans ces figures le tyran, le meurtrier, l'amoureux, le gendarme &c, Boulard, arrivé à Paris en l'absence de son beau frère, avait obtenu de sa sœur de lui laisser déposer chez elle ces figures pour quelques jours; mais dès qu'il est informé du retour prochain d'Amilcar il se hate d'enlever ses comédiens muets sauf "la figure qui, dans la farce, joue les niais, les dupes, et dans le drame les assassinés, asphixiés, noyés, empoisonnés; et qui, par cette raison, se nomme suivant les cas, l'actionnaire ou la victime." Cette figure restait donc par un accident imprévu, au moment où le chevalier Agamemnon, amoureux suranné, vient faire sa déclaration à Louise qui la repousse et va chercher son frère et où Amilcar pénètre dans sa demeure.

Amilcar entendant Boulard qui revient avec Louise et qui la tutoie, se cache pour mieux observer dans le cabinet où la victime est déposée; et, bientôt cette figure attirant son attention, il la prend pour un cadavre. La conversation de Louise et de son frère n'est pas propre à le rassurer. Boulard s'apercevant qu'il a porté une caisse trop petite veut d'abord "emporter la victime par morceaux" ou tout au moins "séparer les bras et les jambes". Mais tout bien considéré, Boulard se décide à laisser la victime dans le cabinet jusqu'à la nuit suivante. Plus de doute pour Amilcar; son appartement est devenu une "Tour de Nesle." Il se fait connaitre et les caresses de sa femme ne font que l'effrayer davantage: il ne voit en elle qu'une Marguerite de Bourgogne, qu'une Lucrèce Borgia, et en Boulard qu'un Orsini. Sous prétexte d'avoir des papiers importans à examiner il ne veut pas se coucher. Cependant le sommeil s'empare de lui et il rêve d'assassinats, de poignards, de cour d'assises, de procureurs du Roi, d'échafauds; Louise que cette agitation inquiète se prend à l'observer de son côté, et demeure bientôt convaincue, elle-même, que son mari est devenu un grand criminel. L'examen de *la victime*, amené par un évènement imprévu, vient désabuser tout le monde et dissiper l'horrible cauchemar sous lequel on était oppressé.

Les situations sont parfaitement tracées dans cette pièce et le comique en est de bon aloi. Rien de plus amusant; par exemple la peur presque convulsive de Bernard Amilcar et de Mathieu Agamemnon. On peut prédire à "la Mansarde du crime" de nombreuses représentations.

INCENDIES.

Les tentatives d'incendie continuent. On se souvient qu'il y en a eu deux vendredi dans la journée et un troisième vendredi soir. Hier il y en a eu deux autres entre trois et quatre heures de l'après midi. Dans le comptoir de M. Conner, rue des Magasins, on a trouvé des échantillons de coton en feu, et dans le magasin de MM. Slark, Day, Stauffer & Co. au coin des rues du Canal et des Magasins on a trouvé au quatrième étage une partie de nattes également en feu.

En présence de ces faits il n'est pas permis de douter qu'il n'y ait pas des incendiaires en ville. On nous assure qu'on a arrêté vendredi dans la nuit, à Gretna, un nègre au moment où il mettait le feu et qu'il est également en prison.

Nous le répétons donc, il faut veiller attentivement. Les autorités sans doute feront leur devoir, mais il faut aussi faire le nôtre.

Un pompier suggère la convenance de ramener les pompes à leur quartier dès le moment qu'elles ne sont plus nécessaires pour éteindre un incendie, afin de se trouver constamment prêtes à se porter sur tous les points.

COUR CRIMINELLE.

Pour la troisième fois l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre William H. Williams vient d'être portée devant la Cour Criminelle, les deux premières fois le jury n'ayant pas pu s'accorder.

On se rappèle que M. Williams s'était engagé à exporter "hors du territoire des Etats-Unis," 24 nègres condamnés comme criminels dans l'Etat de la Virginie et qu'il avait amené ces nègres à la Mobile et à la Nouvelle-Orléans. L'accusation a soutenu que Williams avait introduit ces nègres pour les vendre en violation des lois de cet Etat. La défense, au contraire, a prétendu que Williams ne voulait que passer, avec ses nègres, sur les territoires de l'Alabama et de la Louisiane pour se rendre au Texas.

La défense a été présentée avec un rare talent par MM. Mazureau et Grymes et l'accusation soutenue par l'avocat-général M. Roselius. Après une courte délibération le jury a porté un verdict de *coupable.* Il s'agit pour l'accusé du paiement d'une somme de $18,000—savoir:

24 esclaves à $500	$12,000
Amende, $500 par esclave,	12,000
Les cautionnemens donnés à l'Etat de la Virginie que ces esclaves seraient exportés hors du territoire des Etats-Unis,	24,000
	$18,000

Message d'inauguration du Président Harrison.—Nous n'avions cru devoir donner, on doit se le rappeler, qu'une analyse du discours d'inauguration du Président Harrison. Mais nous avons reçu depuis tant de réclamations de la part de nos abonnés, surtout de nos abonnés de la campagne, que pour leur complaire nous avons pris la résolution de leur envoyer ce document en français. Une autre considération qui a puissamment influé sur notre détermination, c'est que, par suite de la mort anticipée de l'illustre général, ce discours sera le seul qui nous vienne de lui, comme président, et qu'il n'est pas de meilleure manière de glorifier sa mémoire que de faire connaitre à tous les principes patriotiques qui devaient diriger son administration.

Nos abonnés de la campagne recevront donc ce message avec notre numéro de ce jour; ceux de la ville qui désireraient l'avoir n'auront qu'à le faire prendre à notre bureau.

M. Charles Trémoulet a été élu, samedi dernier, alderman du Troisième District de la Troisième Municipalité, à une majorité de 56 voix sur 1.1 données.

La malle a manqué hier au delà de Charleston.

L'honorable J. B. Dawson, membre du Congrès pour le second district de la Louisiane, est arrivé hier en ville se rendant à Washington.

Les élections de la Virginie ont commencé le 22. Jusqu'à présent on n'a que des retours fort imparfaits. Cependant il y a lieu d'espérer que les amis de l'administration nouvelle y obtiendra l'avantage.

EXTERIEUR.

TEXAS.

Par le steamer Savannah, capitaine Wade, nous avons reçu des nouvelles du Texas jusqu'au 26 avril.

Le commandant Cosmao Dumanoir de la corvette Sabine, qui venait d'arriver au Texas, avait été invité à assister à un grand diner à Houston, diner présidé par le maire.

S'il faut en croire le Galveston Star, on ne peut plus donner en paiement l'or et l'argent parce qu'on préfère partout les *Treasury notes.*

Les améliorations intérieures se poursuivent avec beaucoup d'activité.

EUROPE.

Le navire à vapeur *Columbia*, capitaine Judkins, parti de Liverpool le 4 avril, est arrivé à Boston le 20 dans la soirée, après une traversée de quinze jours. Il avait emmené d'Angleterre 85 passagers, en a déposé 50 à Halifax où il en a pris 16 autres, de sorte qu'il en avait encore 51 en entrant à Boston. Le capitaine Judkins ayant appris d'un pilote la mort du général Harrison, avait arboré à mi-mât, en signe de deuil, le pavillon américain.

Au moment du départ du Columbia de Liverpool, le Président qui a quitté New-York le 10 mars, n'était pas encore arrivé. Le Britannia était entré à Liverpool le 31 mars après un pénible passage de 14 jours et 18 heures. Les paquebots à voiles de New-York ont au contraire fait presque tous de belles traversées: l'Orphée, parti en même tems que le Président, était en Angleterre le 1er. Avril. Le Patrick Henry n'avait mis que quinze jours dans son voyage, et le North America, capt. Lowber, qui avait pris la mer le 19 mars, était signalé au moment où le Columbia sortait du port; il avait ainsi accompli la traversée en 11 jours! On éprouvait en Angleterre quelques inquiétudes sur le Président; on pensait qu'il avait du beaucoup souffrir d'un violent coup de Nord Est qui a duré du 12 au 14, et qu'il avait sans doute été obligé de relâcher. Le Président, comme on le sait, est chargé de dépêches de M. Fox pour le gouvernement anglais.

Le départ du Great Western était annoncé pour le 8 avril et celui du Britannia pour le 10 du même mois.

ANGLETERRE.

Les dispositions pacifiques de l'Angleterre semblent continuer; l'excitation causée par l'affaire McLeod est tout à fait calmée et la presse elle-même a perdu presqu'entièrement son humeur agressive.

Le *Times* de Londres du 2 avril, contient le paragraphe suivant:

"Le gouvernement a reçu des dépêches de M. Fox par le steamer qui nous a apporté nos journaux et nos correspondances; ces dépêches ne laissent aucun doute sur un arrangement à l'amiable de l'affaire McLeod, et tout porte à croire que cet arrangement aura lieu dans un court délai. M. Fox a reçu à ce sujet du gouvernement Américain, une communication conçue dans les termes les plus favorables. L'esprit public doit, nous le croyons, être parfaitement tranquille sur ce point."

Le *Spectateur* de Londres, journal fort judicieux, résume ainsi la question toute entière.

"C'est par leur caractère négatif que les dernières nouvelles des Etats Unis sont remarquables et satisfaisantes, aucun nouveau symptome d'hostilité n'a paru: le ton agressif de la législature et de la presse n'est pas soutenu, les négociations que le ministre d'Angleterre avait, dit-on, reçu l'ordre de rompre n'ont pas cessé; M. McLeod ne sera pas jugé à Lockport où il est encore détenu et l'on croit que, lorsque son procès viendra, le système de la responsabilité de l'Angleterre prévaudra sans aucune difficulté. Dans une entrevue qu'il a eue avec le corps diplomatique de Washington, le nouveau Président a exprimé formellement l'espérance que les relations amicales avec les puissances Européennes ne seraient point troublées. L'Etat du Maryland qui ne doit pas, à titre de communauté à esclaves, être des plus favorables à l'Angleterre, n'a pas donné son assentiment aux prétentions du maire: il ne met pas en question la justice des droits que fait valoir ce dernier Etat, mais il recommande des mesures conciliatrices pour amener une conclusion équitable des difficultés."

"En somme, l'aspect des affaires est parfaitement pacifique et l'on croit fortement à la possibilité d'un arrangement immédiat. Le caractère irritable de Brother Jonathan est rentré dans le calme; et sa ferme intelligence, aidée du sentiment de son propre intérêt, et probablement poussée aussi par d'autres sentimens plus généreux et plus humains, facilitera une équitable conclusion. M. McLeod parait en sureté, et ce nuage qui menaçait les deux pays de désastres et de ruine, a passé sans laisser éclater la tempête qu'il renfermait dans son sein."

—Le correspondant du Herald, de New York, écrit de Londres à ce journal sous la date du 3 avril, que le ton de la presse et l'esprit public en Angleterre ont beaucoup perdu de leur aigreur depuis l'arrivée des nouvelles apportées par le Britannia. Il ajoute que, dans les cercles les mieux informés de Paris, on prétendait que Louis Philippe avait tenu, au sujet des différends entre les Etats Unis et l'Angleterre, un langage qui faisait supposer qu'il serait bien aise d'être médiateur entre deux pays où, dans ses jours d'exil, il avait trouvé hospitalité et protection.

Le même correspondant dit que de tous les batimens de guerre que, dans le mois de mars on s'occupait activement de mettre en état de prendre la mer, une corvette de 20 canons était le seul qui eut encore mis à la voile pour Halifax, et que très probablement il n'en partirait pas d'autres. On doit expédier, dans le courant d'avril, 2000 hommes pour le Canada, mais on assure qu'ils vont remplacer d'autres troupes qui vont revenir en Angleterre.

—Le *Morning Chronicle* cherche à apprécier la situation politique et commerciale: cette situation, selon lui favorable en politique, est loin de l'être commercialement parlant. Le marché monétaire a éprouvé une forte baisse, et les capitalistes ont resserré leurs opérations. "Mais, ajoute ce journal, les américains ne savaient peut être pas, lorsque le Britannia est parti que les traites tirées par la banque des Etats Unis sur trois maisons de Londres avaient été acceptées. On peut espérer de voir la confiance se ranimer un peu et les choses prendre une face meilleure aussitôt que ce fait sera connu."

—Le même journal contient sous la date du 3 avril la note suivante:

Maintenant que le Canada est tranquille et que nos différends avec les Etats Unis n'ont plus un aspect menaçant, l'émigration va, pour plusieurs motifs, se tourner vers cette partie de nos possessions coloniales.

—Dans la séance du 1er avril, au parlement, M. Hume a demandé que l'on suspendit, jusqu'à l'arrivée des nouvelles attendues des Etats Unis la motion qu'il a présentée pour faire passer sous les yeux du parlement la correspondance relative à l'affaire de la Caroline.

Le bruit courait en Angleterre que les navires à vapeur le Président et le British Queen avaient été vendus au gouvernement belge et qu'ils allaient faire les traversées entre Amsterdam et New-York.

— L'émigration pour l'Amérique a été considérable dans ces derniers tems aux ports d'Angleterre: 150 émigrans ont pris passage à bord du paquebot Wellington; d'autres bâtimens ont aussi beaucoup de ces passagers.

— Quelques journaux de Londres ont dit que la jeune princesse royale était aveugle; quelle audace! Le journal de la Cour dément le fait et il affirme en même tems que la jeune princesse est douée d'une intelligence au dessus de son âge. En vérité il y des graces d'état!

— Une émeute de Chartistes a eu lieu récemment à l'occasion d'une assemblée protestante à Bath. Les chartistes se sont emparés de la plate-forme, et ont reçu la police avec des huées et des sifflets. Après avoir voté des remercimens au président de leur réunion et jeté un triple hourra pour la charte, ainsi que pour Frost, Williams et Jones, les chartistes se sont dispersés.

FRANCE.

FORTIFICATIONS DE PARIS.—La loi sur les fortifications de Paris a été adoptée à la Chambre des Pairs sans avoir subi d'amendement considérable. La discussion générale a été fermée le 30 mars et alors a commencé la discussion des paragraphes qui s'est terminée le 1er avril. Les différens paragraphes ont été successivement adoptés, puis l'ensemble de la loi a été mis aux voix, et elle a été adoptée par 147 voix contre 85.

L'une des séances a été marquée par un incident fort étrange. M. Persil, ex-ministre de la justice et directeur actuel de la monnaie, accusait du haut de la tribune le parti légitimiste de se prononcer en masse contre les fortifications de Paris, parce qu'elles mettraient cette ville à l'abri des armées étrangères et par conséquent du prétendant. A cette accusation, M. de Dreux Brézé se lève et proteste, d'abord au nom du prince lui-même, ensuite au nom de son parti, contre une semblable supposition; mais il est arrêté aussitôt par les observations du président; et les cris de la chambre couvrent sa voix à chaque parole qu'il essaie de prononcer. C'est avec peine que l'on parvint à rétablir l'ordre.

Le comte Bresson, ambassadeur de France en Prusse, qui se fait remplacer à Berlin par son secrétaire d'ambassade, a pris la parole pour exposer de quelle manière les officiers prussiens les plus distingués et les plus expérimentés comprennent la question des fortifications. "Ils sont d'accord," dit-il, pour reconnaître que Paris est le point vulnérable de la France, et les manœuvres qui ont amené la reddition de la capitale en 1814 et 1815, sont pour eux un objet d'études spéciales." M. Bresson croit à la conservation de la bonne intelligence entre la France et les autres Etats; mais qui peut compter sur d'éternelles alliances? il faut donc autant que possible fermer la route à de nouvelles aggressions.

De tous les orateurs qui ont parlé durant cette longue discussion, celui qui s'est élevé aux plus hautes considérations est sans contredit M. de Montalambert. Il a déclaré que dans sa conviction, les fortifications portaient atteinte aux libertés publiques. Il n'a pas l'intention d'accuser le souverain ou son ministère de mauvaises intentions, mais, le premier resultat d'un mouvement politique, d'un revers ou d'un succès en cas de guerre, est l'établissement d'une dictature, et grâce aux fortifications cette dictature cessera d'être temporaire.

Propriété littéraire—La Chambre des députés a voté la loi sur la propriété littéraire; elle a fixé la durée de cette propriété à trente ans après la mort de l'auteur; elle passera aux héritiers directs ou collatéraux, à moins qu'elle n'ait été cédée ou vendue par l'écrivain. Quelques députés proposaient que cette propriété ne fut pas soumise aux lois qui régissent le mariage; ils voulaient refuser au mari toute espèce de droits sur les écrits de sa femme. Mais la Chambre n'a pas voulu sanctionner cette exception.

EMEUTE A MARSEILLE.—Une émeute a eu lieu à Marseille le 23 mars; voici les détails que les journaux anglais ont empruntés au *Moniteur*:

"Depuis quelques jours l'attention des autorités avait été excitée par plusieurs réunions extraordinaires de meneurs républicains, et d'affiliés des sociétés secrètes du midi de la France. On présumait qu'ils préparaient quelque complot. Des lettres anonymes et les demi-aveux de conspirateurs effrayés du projet, ont fait découvrir que l'on devait d'abord mettre le feu aux bâtimens qui étaient dans le port, et profiter du désordre que causerait cet incendie pour piller la banque, les bureaux du receveur-général et les caisses publiques et particulières de la ville. Les conspirateurs comptaient sur la coopération de leurs amis de Carcassonne, Avignon, Nîmes, Carpentras et Montpellier.

Les autorités ont pris des mesures. Des gendarmes ont été placés à la jonction des routes conduisant au canal, et des agens de police déguisés ont été apostés aux environs de l'endroit désigné pour le rendez-vous.

A onze heures du soir, les conspirateurs ont commencé à arriver par cinq ou six à la fois, et en peu d'instans il y a eu dans la maison près de trois cents individus. Les mesures de l'autorité étaient si bien prises, que pas un d'eux n'eût pu s'échapper, si un gendarme qui s'est approché d'un groupe de cinq individus qui venait par l'allée des Crottes, n'avait essuyé trois coups de feu, auxquels il a riposté.

L'ordre d'agir a été donné immédiatement; mais le bruit de la détonnation avait donné l'alarme, et les conspirateurs se sont dispersés. Lorsque les sapeurs ont eu ouvert la porte de la maison, les hommes de la police n'ont trouvé personne dans l'intérieur.

Les troupes de ligne, accompagnées par des commissaires de police, ont arrêté quatorze des fuyards qui étaient encore armés de pistolets, sabres, poignards, etc. Trois autres individus ont été arrêtés dans le même temps à l'auberge de l'Ascension. Le jour suivant, on a encore arrêté quatre autres individus. Ils appartiennent tous à la basse classe de la société, et sont âgés de moins de trente ans, à l'exception d'un seul qui a cinquante quatre ans.

NOUVELLES DIVERSES.—La *Presse* annonce que le prince de Joinville a été nommé commandant de la station navale de Terre-Neuve.

— Les partisans de la réforme radicale s'étaient dernièrement réunis à la Barrière du Maine au nombre de deux cent cinquante pour y faire un grand repas. Le maire de Montrouge a donné l'ordre à cette réunion de se disperser; aussitôt elle a quitté la salle qu'elle occupait, est descendue dans la rue, s'est mise en ordre de marche et s'est retirée en chantant la Marseillaise. Les agents de police ont alors voulu intervenir et il s'en est suivi une échauffourée assez sérieuse.

— Les nouvelles de l'Algérie annoncent que les hostilités sont loin d'être à leur fin.

ESPAGNE.

Les dernières dates de Madrid sont du 28 mars. Les Cortès réunies depuis peu n'avaient encore rien fait d'important.

La Chambre des Députés a élu pour son président M. Arguelles, par un vote de 108 contre 65. La Chambre a vérifié les pouvoirs de 129 membres.

Le ministre des finances a demandé un emprunt de $5,000,000, pour parer à des besoins de la plus grande urgence.

La question de la régence n'était pas encore terminée; mais on supposait que le système du triumvirat l'emporterait sur la proposition de nommer Espartero seul régent.

PORTUGAL.

Les correspondances de Lisbonne vont jusqu'au 22 mars. Les cortes ont été prorogées au 25 mai, par un décret inattendu. Une commission nommée par la reine va examiner la situation financière du pays. Le ministre des finances, baron de Tojal, voyant l'impossibilité de faire face aux dépenses urgentes avec les fonds qui sont à la disposition du gouvernement, a avancé près de 3,000,000 de son propre argent pour payer un mois de solde aux troupes.

BELGIQUE.

L'Indépendant de Bruxelles annonce dans son numéro du 27 mars, la démission de tous les membres du ministère belge. Le même jour, le conseil municipal d'Anvers a voté une adresse au Roi pour lui demander de conserver ce ministère. On attribue la démission qu'il a donnée au refus du Roi de dissoudre la chambre.

HOLLANDE.

D'après les nouvelles de ce pays, il règne une grande fermentation parmi les protestans, par suite de la résolution que le roi a manifestée de mettre à exécution le concordat conclu en 1828 avec la cour de Rome.

ORIENT.

TURQUIE.—Des nouvelles de Constantinople du 11 courant, annoncent la réception de la lettre de remontrances adressée par Méhémet-Ali au Grand Visir. Les ministres et les hauts fonctionnaires de la Porte se sont immédiatement assemblés en conseil extraordinaire. Les représentans des cours européennes y ont été appelés. On ne connait pas encore le résultat de cette conférence, mais on disait que la Porte attendait la décision des quatre pouvoirs. Lord Ponsonby, dit-on, a déclaré que l'Angleterre était loin de s'attendre à des conditions aussi sevères que celles imposées à Méhémet Ali par le Sultan.

La Gazette d'Augsbourg du 26 a publié une correspondance particulière dans laquelle il est dit que l'ambassadeur de France a appuyé énergiquement auprès du Sultan les représentations de Méhémet-Ali au sujet du firman d'investiture, et la même menacé de l'intervention armée de la France si l'hérédité de l'Egypte n'était pas accordée à Méhémet-Ali. Lord Ponsonby disait de son côté, que le vice roi n'était qu'un rebelle et qu'il ne méritait aucune considération. Le chargé d'affaires de la Russie se tenait à distance, cependant il paraissait être de la même opinion que lord Ponsonby. Les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse faisaient des efforts pour décider la Porte à adopter des mesures modérées. Le Divan cherchait à gagner du tems.

— Un firman de La Porte adressé à Méhémet Ali en date du 13 février, a été publié. Il rappelle celui qui l'a précédé, et qui accorde à certaines conditions, l'hérédité de l'Egypte, et il offre de confirmer la nomination des officiers supérieurs du gouvernement qui sont maintenant en possession de leur emploi. Ce même firman défend de retenir dans les provinces les personnes qui ont été laissées en otage pour le payement des troupes, et abolit la mutilation des hommes proposés à la garde du harem.

— La France, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse ont signé un traité qui interdit à tous les bâtimens de guerre, excepté ceux du Sultan, d'entrer dans les Dardanelles ou le Bosphore. L'ambassadeur russe a déclaré ne pouvoir signer ce traité avant d'avoir reçu de nouvelles instructions de sa cour.

La France surveillait avec beaucoup d'attention la révolution de Candie. Trois bâtimens grecs, fins voiliers, étaient employés au transport des nouvelles pour son compte à la côte de Syrie, à Athènes et Constantinople.

EGYPTE.—On a reçu des nouvelles d'Alexandrie jusqu'au 17 courant; le Pacha et le commodore Napier ont quitté Alexandrie; le Pacha pour aller au Caire voir Ibrahim Pacha et le commodore pour se rendre à Marmoritza.

Avant son départ, Méhémet-Ali a envoyé une lettre au Grand-Visir pour réclamer énergiquement contre les conditions imposées par la Porte, relativement à la concession de l'hérédité du Pachalic d'Egypte; Il demande que les conditions de cette cession soient modifiées comme il suit:

Le gouverneur de l'Egypte aura le droit de choisir lui même son successeur; ce successeur ne sera plus obligé d'aller à Constantinople pour recevoir l'investiture de la Porte; les officiers supérieurs du gouvernement égyptien seront nommés par lui-même ou son successeur et non par le sultan; il sera déchargé de payer le tribut fixé par le sultan, afin de pouvoir consacrer entièrement le produit des revenus publics à l'amélioration du sort des Egyptiens; il ne sera pas non plus obligé d'admettre le comité de surveillance mentionné dans le hatti-shérif impérial et qui devait être envoyé en Egypte.

Bien que le commodore Napier ait librement exprimé son opinion sur l'injustice des conditions imposées au Pacha, il existe cependant entre ces deux personnages une grande froideur que le dernier a essayé de faire cesser, en envoyant par Boghos Bey, son ministre des affaires étrangères, offrir au nom de son maitre, une tabatière en diamant au commodore Napier qui a refusé le présent. Méhémet-Ali qui ne pouvait déjà guères cacher ses chagrins, parait plus découragé que jamais.

La retraite d'Ibrahim Pacha a été plus désastreuse qu'on ne l'avait jusqu'alors supposé. Ibrahim Pacha lui-même a tellement souffert de sa maladie que l'on craignait pour ses jours, et les Egyptiens calculaient déjà les chances que cette mort opposerait à la solution définitive de la question d'Orient. Des 40,000 hommes qui formaient le cadre de l'armée d'Ibrahim lorsqu'il quitta Damas pour se rendre en Egypte, 20,000 seulement ont survécu à cette marche dans laquelle ont péri aussi un grand nombre de femmes et d'enfans, parmi ces derniers on en compte environ

[illegible] ... favoriser la [illegible] ... de son armée ... des Druses et des Maronites dont le recensement ... par la Convention Nationale ... Alexandrie avec [illegible] pour se rendre ...

Le [illegible] ... la peste; l'intensité du mal a nécessité des mesures sanitaires, et un médecin, le docteur Grant, a été chargé de veiller à l'assainissement de cette partie de l'Egypte.

SYRIE.—Des lettres de Beyrout du 26 février annoncent que la reconstruction de cette ville marche avec activité. Toute la partie méridionale de la Syrie est encore dans le trouble, et la peste fait des ravages à Acre et dans le voisinage. Un détachement de sapeurs et de mineurs anglais était encore à Beyrout.

Les troupes d'Albanais au service de la Turquie sont rappelées de la Syrie, et le gouvernement a, dit-on, l'intention de punir ceux qui se sont rendus coupables de tant de méfaits dans les environs de Beyrout.

DEPARTS ET ARRIVEES, par ordre de date, des navires à vapeur entre le Nord-Amérique et l'Angleterre; et époques où les lettres doivent être expédiées de la Nouvelle-Orléans.

Noms des navires à Vapeur.	Departs d'Angleterre.	Departs du Nord.	Epoques pour envoyer les lettres.
Président......	Liverpool, av 10	N.-York, mai 10	mai 1
Britannia......	Liverpool, av. 20	Boston, mai 1	mai 5
Caledonia......	Liverpool, mai	Boston, juin 1	mai 20
British-Queen.	Londres, mai 16	N.-York, jn. 1	juin 1
Acadia........	Liverpool, mai 19	Boston, jn. 1	juin 5
Great-Western	Bristol mai 2	Boston, jn 1	juin 9

DERNIERES DATES

New York........	avril 21	Liverpool	avril 3
Boston........	avril 20	Londres	avril 3
Philadelphie........	avril 22	Havre........	avril 2
Washington........	avril 22	Paris........	avril 1
Baltimore........	avril 22	Bordeaux........	mars 24
Charleston........	avril 27	Madrid........	mars 22
Vera-Cruz........	fev 16	Cadix........	mars 10
Campêche........	mars 21	Havane........	avril 24
Mexico........	mars 20	Honduras........	avril 29

COMMERCIAL.

LIVERPOOL, 2 mars.

COTON.—Les ventes de coton ont été bornées aux besoins du commerce et le marché est ferme aux prix de vendredi. 3 000 balles Upland ont changé de mains. Les spéculateurs et les exportateurs sont demeurés inactifs.

LIVERPOOL, 27 mars.

Les ventes de coton ont été limitées cette semaine, sans changement dans les prix. Les spéculateurs ont pris 3000 balles d'Amérique et les exportateurs 100 b. Il s'est vendu aujourd'hui de 2000 à 3000 balles, à des prix de plus en plus fermes.

L'importation de la semaine est de 22,974 b. et les ventes de 13,860.

LIVERPOOL 30 mars.

Le marché est calme aujourd'hui, cependant il s'est vendu de 3000 à 4 000 balles, aux prix du marché en plein. Il y a eu quelques demandes pour l'exportation, mais on ne sait pas ce qui s'est fait pour cette destination.

Le retour du Président, qui n'est pas encore arrivé, fait ici le sujet de toutes les conversations, et on n'est pas sans quelques inquiétudes.

LIVERPOOL, 1er avril

Le Britannia, arrivé hier matin, nous a apporté la nouvelle de l'augmentation de la crise commerciale aux Etats-Unis, avec une baisse graduelle sur le marché de coton. Ces nouvelles jointes aux avis défavorables qui nous viennent de nos districts manufacturiers, ont arrêté les transactions et il s'est opéré une baisse de [illegible] sur toutes les descriptions, depuis vendredi dernier.

L'approvisionnement est assez considérable et les acheteurs ont plus de latitude que précédemment pour faire leurs choix. Il s'est vendu aujourd'hui à peu près 3000 balles.

LIVERPOOL, 2 avril.

Le marché aurait été plus calme. Les ventes d'aujourd'hui n'ont été que de 2000 bal aux prix d'hier, celles de la semaine montent à 18 700 balles, dont 700 bal. d'Amérique ont été prises par la spéculation et 1300 pour l'exportation. [illegible] Nous cotons les prix à peu près au dessous du cours de la semaine dernière; et le marché est calme à cette baisse.

LIVERPOOL, 3 avril 1841.

COTON.—Depuis le 1e mars cet article éprouve une baisse de ¼ d par livre; le marché a été très languissant pendant la semaine dernière. Les dernières nouvelles des Etats-Unis ont dissipé presque toutes les craintes de guerre, et confirme dans toute leur étendue les évaluations approximatives de la dernière récolte. La baisse des prix doit cependant s'attribuer principalement à l'état de stagnation qui persiste dans les districts manufacturiers. L'accumulation des produits ouvrés a forcé plusieurs chefs d'atelier à ne faire travailler que la moitié des ouvriers. Les ventes de coton, pendant la semaine, n'ont été que de 18 650 balles, et celles de la semaine finissant aujourd'hui de 18,210 balles, lesquelles à 150 Upland de 4 7/8 a 7 ¾, 7 9 Orleans de 5, a 8, 3,540 Mobile et Ala. am. de 4 7/8, 4, 100 Sea Island de 14 à 24 d. 10,000 ont été prises pour l'exportation.

L'importation à Liverpool, depuis le 1er janvier jusqu'au 3 avril—386,000 balles, contre 2 6,000 balles de l'an dernier, et 237,000 la l'année précédente.

Stock de coton américain au 3 avril—270,000 balles contre 110,000 de pareille époque l'année précédente.

Il s'est vendu 2000 bal. le 3 avril et le marché est très lourd à la clôture.

HAVRE, 31 mars.

COTON.—Il s'est peu fait d'affaires, et nous avons la [illegible] ... baisse graduelle dans les prix ... [illegible] ... d'Europe ... avis favorables ... Les avis [illegible] ... des qualités ordinaires à [illegible] ... et la baisse pour les [illegible] ... 2 fr 6, tandis que ce [illegible] ... ordinaire elle ne porte que de 2 50. Les qualités supérieures sont très rares, et ont éprouvé peu de changement. Les avis des districts manufacturiers sont favorables [illegible] ... Les importations de coton depuis le commencement du mois, s'élèvent à 20643 [illegible] ... 25,000 balles [illegible] ... par la spéculation.

HAVRE, 2 Avril.

Le fer le marché aux cotons a été très languissant. Les ventes se sont faites à une baisse de 2 [illegible] ... Les cotons ordinaires des Etats-Unis sont aussi à 10 fr au dessus des plus hauts prix du mois précédent. Le marché s'est ranimé un peu, de [illegible] que le principaux operateurs y est [illegible].

Les ventes du 1er et du 2 avril, s'élèvent à 6,000 bal. dont 1000 Mobile de la cargaison du [illegible], à 90 ... 1018 Orleans du Mozart, ord. à bon ord. a 7.1 et 401 courte soie bon ordinaire, petit courant a [illegible]

PRIX-COURANT DE LA HAVANE,
24 Avril 1841.

PROVISIONS				
Bière [illegible]	[illegible]	3	[illegible] 75	....
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	....
Bœuf No. 1 ... Pains et Mess	[illegible]	4	5	....
N.-Y.	[illegible]	1	6	....
Fumé	[illegible]	[illegible]	[illegible]	....
Beurre américain	[illegible]	[illegible]	[illegible]	....
d'Europe	[illegible]	4	25	....
Chandelles moulées	[illegible]	[illegible]	17	....
Blanc de Baleine	[illegible]	40	40	....
Fromage américain	[illegible]	[illegible]	[illegible]	....
Allemand	do	16	17	....
[illegible]	[illegible]	1	[illegible]	....
[illegible]	[illegible]	3	[illegible]	....
[illegible]	bar	4	[illegible]	....
Farine de Philadelphie et Balt	[illegible]	14 75	15	....
N. Orleans	[illegible]	15 4	16	....
Jambons d'Europe	[illegible]	24	24	....
Américain de [illegible]	[illegible]	11	[illegible]	....
N. Orleans	[illegible]	11	[illegible]	....
[illegible] No	[illegible]	[illegible]	[illegible]	....
Huile [illegible]	[illegible]	[illegible]	2	....
[illegible]	[illegible]	1	1	....
Porc en mèsse de Boston et mess	bar	13	14	....
N. Orleans	do	13	14	....
D[illegible]	do	7	10	....
Do en boîtes	[illegible]	11	[illegible]	....
Pommes de terre	[illegible]	1 7	[illegible]	....
[illegible]	bar	1 50	[illegible]	....
Raisins — Malaga	[illegible]	[illegible]	1 6	....
Riz	[illegible]	[illegible]	[illegible]	....
Savon Castille	[illegible]	[illegible]	6 50	....
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	....
Tabac de Kentucky en boucauts	[illegible]	[illegible] 60	[illegible]	....
Thé de gun, owder	liv	1 0	1 12	....
Vermicelle de Gênes et Génois	[illegible]	[illegible]	[illegible]	....
LIQUEURS & VINS				
Cognac	[illegible]	[illegible]	1 3	....
Genièvre de Hollande	[illegible]	[illegible]	2 6	....
d'Allemagne	[illegible]	[illegible]	2 2	....
Do. Dutch en paniers	[illegible]	[illegible]	[illegible]	....
Eau-de-vie Espagnole	[illegible]	[illegible]	[illegible] 4	....
Teneriffe en [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	....
Vin de Bordeaux	[illegible]	[illegible]	30	....
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	....
Marseille	[illegible]	16	16	....
Vin de Catalogne	[illegible]	25	27	....
Champagne	[illegible]	[illegible]	17	....
EXPORTATIONS.				
Aguardiente de caña	[illegible]	19	[illegible]	....
Cochenille	[illegible]	37	[illegible]	....
Café [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	....
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	....
Tasajo	[illegible]	6	7 50	....
Miel	[illegible]	[illegible]	[illegible]	....
Bois en [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	....
Bois de teinture Campêche	[illegible]	37	40	....
Mélasse par barrique 5 gal	[illegible]	25	25	....
Sucre moscovade	ar	[illegible]	5 12	....
blanc seul	do	[illegible]	[illegible]	....
brun seul	do	[illegible]	[illegible]	....
jaune	do	[illegible]	[illegible]	....
Cigares	mil	[illegible]	[illegible]	....
Tabac des [illegible]	[illegible]	12	[illegible]	....
Cire blanche	arrob	[illegible]	12 50	....
jaune	do	7	8	....
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	....

La vente de vente des biens de grande valeur appartenant à George Washington Lafayette et à John Hagan, aura lieu aujourd'hui à la Bourse St Louis. Depuis la précédente vente, qui a eu lieu ... [illegible] ... par les autorités municipales ... en ont augmenté la valeur d'au moins 70 pour cent. ... se vendra de deux à trois cents pour cent de profit ... une plus belle occasion d'acquérir, à bon marché et à des termes accommodants, des terrains au centre du quartier des affaires.

BUREAU D'ASSURANCES MARITIMES ET CONTRE LES INCENDIES DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 22 avril 1841.
L'ELECTION annuelle de sept directeurs pour servir l'année courante, aura lieu à ce bureau le 3 mai prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures p. m.
22 av—11 JOS. E. WEST, Président.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nelle. Orléans, le 26 avril 1841.
AVIS—Il sera reçu des propositions pour les fonctions de receveur et de commis à l'escompte de cette banque.
Par ordre du bureau,
29 av WM. E. LEVERICH, caissier.

SOUS PRESSE
ET devant paraitre très incessamment: *Considérations sur les ressources de terre et de mer des Etats-Unis, dans le cas d'une guerre avec l'Angleterre*, par M. C. Bayou. On peut souscrire chez MM. Gaston Brusle, Morel et Frémaux, libraires, où les listes ont été déposées.
Prix de la souscription: $1 pour chaque exemplaire.
29 avril

IL a été mis en vente depuis quelques jours une histoire de la Louisiane par M. Victor Debouchel. Cet ouvrage qui a été continué jusqu'en 1840, est précis et succinct; l'auteur qui s'est montré homme consciencieux et instruit, a rendu un véritable service aux Louisianais, en leur livrant son livre, dans lequel on retrouve une foule de faits et récits qui n'étaient que peu connus avant cette publication.
Son prix modique et son importance matérielle lui assurent un prompt débit.
On le trouve chez Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne et chez tous les libraires de la ville. 27 av—6

BAINS CONTI.
ENTRE LES RUES BOURBON ET DAUPHINE.
LE public est prévenu que ces bains sont ouverts depuis 5 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, et que rien n'a été négligé pour rendre cet établissement digne du patronage dont le public a bien voulu l'honorer jusqu'à ce jour.
Les dames devant fréquenter cet établissement, les messieurs sont prévenus de s'abstenir de fumer dans l'intérieur.
L'entrée des dames est par le jardin au No. 110.
Prix:—Bain avec deux serviettes, 37 ½c.
" Chaque serviette extra, 6
" Un peignoir, 10
" Un fond de bain, 10
Deux personnes occupant une seule baignoire payeront un bain 1½ seulement. 22 avril—1m

COTONNADES et Denims—8 caisses cotonnades bleues et 4 do denims à vendre par
1 mai WM. C. TOMPKINS & Co. 59, rue Gravier

CAFE—400 sacs café vert de la Havane en débarquement du brick Empresario à vendre par
1er. mai. PRATS & HERNANDEZ, 17, rue Toulouse

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par
30 av—6 HENRY TETE, 13, Conti

DES avances en argent seront faites sur consignations de produits adressées à J. J. And ews & Brothers, de New York ou à E. L. Andrews & Co. de la Mobile.
ANDREWS & BROTHERS,
1er mai 60, rue du Camp.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPÉDIÉS.

Navire Birmingham, Robinson, pour Liverpool, J. H. Ashbridge.
Navire Mary Ann Hatton, (Ang.) Vere, pour Liverpool, Maxwell & Buckanan.
Navire Elizabeth, Lee, pour Gibraltar, J. W. Zacharie & Co.
Navire Marmora, Meyer, pour Liverpool, S. & J. P. Whitney.
Navire Ganges, Kimball, pour le Havre, N. N. Wilkinson.
Navire à vapeur New York, Wright, pour Galveston, Bryan, Austin & Co.
Barque Solomon Saltus, Gray, pour Baltimore, O. Bedford & Back.
Brick Companhagen, (Dan.) Sayer, pour la Havane, J. M. Anguera.
Brick Emilie, (Esp.) Sust, pour la Havane, Cucalin, Lapeyre & co.
Brick O. C. Raymond, Pool, pour Philadelphie, T. H. Kidder.
Brick Maria Theresa, Clark, pour Boston, L. P. Sage & Co.
Goëlette Louisiana, Eddy, pour New York, J. B. Bailey.
Goëlette Cora, Meyberry pour Franklin, (La.) J. B. Bailey.
Goëlette Ann, Carey, pour les Attakappas, au capitaine
Goëlette Emblem, Kenney, pour Matamoros, J. H. Billow, Jr.
Goëlette Elizabeth, Newton, pour la Mobile, J. H. Ashbridge.
Goëlette Doric, Santiford, pour Tampico, F. Tio,

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Star, Heaton, des Passes.
Bateau de remorque Mobican, Heaton, des Passes.
Navire St Louis, King 21 jours de Boston—à J. A. Merritt.
Navire Herculean, Cook, 22 jours de Boston, au capitaine.
Navire Manco, Nickels, du Havre, du 1er mars, au capitaine.
Navire à vapeur Savannah, Wade, en 40 heures de Galveston, à Bogart & Hawthorn.
Brick Ucas, McConnell, en 6 jours de la Havane, à J. M. Anguera.
Goëlette Drake, Attwood, de Pensacole, au capitaine.
Steamer Independence, Brick, de Cincinnati.
" Comanche, Gâtes, de Yazoo River.
" Persian, Hart, du Bayou Sarah.
" Houma, Claiborne, du bas de Red River Raft.
" Teche, Hooper, de Bâton Rouge.
" P. Miller, Funston, de Yazoo City.
" Colorado, Streck, de Lafourche.
" Smithland, Smedley, de Nashville.
" Gen Pike, Ross, de Cincinnati.
" Paoli, Gwatier, des Opelousas.
" Norma, M'Quown, de Williams' Landing.
" Corvette, Stephenson, du Fort Gibson.
" Bogue Home, Waring, du Bayou de Glaize.
" John Jay, Mason, de Little Rock.
" Tchula, Mosby, de Tchula.

(*Correspondance de l'Abeille.*)

Passe Sud-Ouest, 30 avril.

Le Cutter des E.-U. Woodbury, a levé l'ancre ce matin pour aller croiser à l'Ouest. Plusieurs navires qui ont été remorqués jusqu'ici, n'ont pu mettre en mer à cause des forts vents qui règnent. B. A. B.

MEMORANDA.

Arrivés à Liverpool, de ce port, 29 mars, navires Cato, Hallet; 31, Phenix, Shaw, Wellington, M'Intyre; Powhattan, M'Cerren; 21, Concordia, Paine, John & Robert, M'Kennie, 28, Denmark, Frost; Lyons, Airy; Mary, Johnson; 27, Livingstone, Smith; at Manchester, Bosworth. Wm. & Elizabeth, Fischer; Girombo, Marcy; 30, Silkspear, Miner, (8 jours) Normandie, Spalding, à avril, New-Jersey, Dickson (en 32 jours); Belmont, Armstrong.

Entré à Liverpool, 23 mars, le Susanna, Pike, qui était parti pour la Nouvelle-Orléans.

Arrivé de ce port à Bordeaux le 18 mars, le Vaillant, Géraud.

Entré à Falmouth le 20 mars, navire Louvre, Penhallow, de la Nouvelle-Orléans pour Anvers, manquant d'eau.

Arrivés de ce port au Havre, 27 mars, l'Oceana, Hammond; la Pauline, Guignet; 28, l'Andale, 16 mars, le Pioneer; 29, le Maryland, Bell.

Partis du Havre pour ce port, 24 mars, la Sabina, Morizan, le Perlonnet, Frost, la Corena, Snow, la Victoria, Lennox, le Rochester, Owen, le Roger Sherman, Nichols.

Partis de Marseille pour ce port, 11 mars, le Nobis, Brown.

En charge à Liverpool pour ce port le 30 mars, le Earl-Powis.

Arrivé à Nantes, de ce port le Tainar, Cyvol.

Arrivé à Marseille de ce port, 20 mars, l'Elizabeth, Swan.

En charge au Havre pour ce port—navires Ville de Bordeaux, Perrault, partant le 25 mars, le Pioneer, Graham, le même jour; l'Andale, Ozanam, le 8 avril, le Marengo, Greyson, etc.

Ra Islin Island, 15 mars—Le Matthew, Bell, Jameson, de la Nouvelle-Orléans pour Liverpool, qui s'est échoué hier près de cette île, a été renfloué sa cargaison.

Madère 7 mars—Le Caledonia, Gerrin, de Cette pour la Nouvelle-Orléans, est entré ici hier avec perte de l'un de ses mâts brisé par la foudre, dans la lat 21, long. 25.

Arrivés dans la Cattegat, 30 mars, la Princesse Louise Robertson, de l'Afrique, Arensfield, pour Hambourg, navire America, Carter, pour Brême.

Expédié à Greenock pour ce port, 27 mars, le J. Dennistoun, Pringle.

Arrivé à Greenock de ce port, 24 mars, le Cassandra; à Kingston, 26 mars, le Lubec, Reigan, à Brême, le 20 mars, le Columbia, à Hambourg, 27 mars, le J. H. Adams, Reinhardt.

Arrivé d'ici à Baltimore, 22 avril, goëlette Baltimore, Bicknell.

BON MARCHÉ SANS EGAL
Pour passer l'été à la campagne et devenir propriétaire.

UNE JOLIE PETITE HABITATION bâtie en briques ... [illegible] ... bien située ... petite et tapissée ... cave et grenier, ... contenant un petit moulin et les puits ... ses ... hangard, un parc d'eau douce où un cheval, des porcs et de la volaille, etc. ... au Bayou ... de Bâton Rouge, et pour plus amples détails s'adresser à ... J. Lauzin, rue Nouvelle-Orléans chez M. J. Lavergne ... 3 mai—2

CHOCOLAT—200 caisses chocolat à vendre par
THAYER & CUSHING, 30 Gravier.

HARICOTS—100 barils haricots blancs à vendre par
THAYER & CUSHING 30 Gravier.

FROMAGE—Le 100 boîtes de fromage de Goshen, à vendre par
3 mai THAYER & CUSHING, 30 Gravier.

SALAISONS—Caisses de 5 gallons et du 1 ½ gallon, en barils, à vendre par
2 mai THAYER & CUSHING, 30 Gravier.

JAMBONS—Une cargaison de 16 barils jambons de ménage entiers avec leur os et par le prix, en débarquement du Vicksburg, de Cincinnati, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
65, rue Gravier.

BŒUF—250 barils mess, à vendre par
3 mai BOGERT & HAWTHORN, 65, rue Gravier.

ARGENT DE L'ILLINOIS à vendre par
3 mai BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier

CAFE—1400 sacs café de Rio en doubles sacs, à vendre par BOGERT & HAWTHORN
3 mai 65, rue Gravier

CAFE—Caisses café vert de la Havane prime, à vendre par J. ROBERT & Co.
2 mai. 3, rue des Magasins.

VINS—20 caisses vins de Malaga doux, à vendre par J. ROBERT & Co.
1 mai. 3, rue des Magasins.

CIGARES—100,000 cigares de la Havane Impériales et Regalias, à vendre par J. ROBERT & Co.
3 mai. 3, rue des Magasins.

SUCRE—24 caisses sucre de la Havane blanc, à vendre par J. ROBERT & Co.
3 mai. 3, rue des Magasins.

CIGARES DE LA HAVANE—Regalias, Impériales, Cazadores, Trabucos, et autres sortes en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
3 mai. 52, Vieille-Levée.

GELÉE—6 barils de gelée de Goyave à vendre par J. M. CABALLERO,
2 mai. 52, Vieille-Levée.

PEAUX DE CHEVREAUX—10 balles en magasin et à vendre par JAS. F. WOODRUFF,
2 mai 54, rue du Camp.

BŒUF MESS—10 barils, de qualité supérieure, à vendre par JAS. F. WOODRUFF,
3 mai 54, rue du Camp.

PORC—400 barils porc mess et prime à vendre par WM. C. TOMPKINS & co.
3 mai. 59, rue Gravier.

CHANDELLES—300 caisses chandelles de blanc de baleine et 100 do. au moule, en magasin et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co.
3 mai. 59, rue Gravier.

SALPÊTRE—Quatre cent barils, à vendre pour clore une consignation, par WM. C. TOMPKINS & Co.
3 mai. 59, rue Gravier.

ETOFFES DU PAYS—50 caisses toile à chemises blanches 3/4 et 4/4, 10 caisses nankins d'été; 10 do jeans; batistes rayées, nankins; cotonnades; 4 1/2 denims, et 8 1 Britannia, mouchoirs &c. &c.
3 mai W. C. TOMPKINS & co. 59, Gravier.

PRESERVATIFS DE LA VIE—Un assortiment de ces articles faits en gomme élastique, que l'on garantit parfaits, à vendre par MEAKINGS & KETCHAM,
2 mai Enc. V. Levée et Bienville.

CHEMISES—Venant d'arriver par le Yazoo, un grand assortiment de chemises de toile extra fine, confectionnées dans un bon genre. MEAKINGS & KETCHAM,
2 mai Enc. V. Levée et Bienville.

HABILLEMENTS D'ETE—Par le Yazoo, nous avons reçu de nouveaux envois de nos ateliers. Ces habillements sont dignes d'être vus. Nos prix sont très bas, et les détailleurs peuvent se pourvoir d'habillements chez nous à une réduction libérale. MEAKINGS & KETCHAM,
3 mai Enc. V. Levée et Bienville.

CHANGE—Une traite de change sur New York, à 60 jours de vue, pour $1000 à vendre par WALTON & COCAYNE,
3 mai 26 et 29 Nelle Levée.

HUILE de sperme d'hiver—1000 gallons huile de sperme blanchie de New Bedford de qualité supérieure, en débarque du brick St. Louis, de Boston à vendre par WALTON & COCAYNE,
3 mai 26 et 29 Nelle Levée.

LES soussignés sont prêts à faire des avances libérales sur consignations de produits adressées à leurs amis du Havre.
3 mai BOUTIN, GALLY & Co 79 Toulouse.

HUILE, chandelles, savon et clous—3000 gallons huile de sperme blanchie et non blanchie, garantie fine; 1000 gallons huile d'éléphant blanchie; 500 gallons huile de baleine raffinée; 100 caisses chandelles de suif; 260 caisses chandelles de blanc de baleine de Bott & Nantucket et New Bedford: 200 caisses savon; 250 barils et clous assortis; le tout reçu en consignation et à vendre par
2 mai THAYER & CUSHING, 30 Gravier.

VENTES DE SHERIF.

John McDonough vs. Daniel Vancourt.

COUR DE PAROISSE.—No. 15810.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'encoignure des rues Natchez et Tchoupitoulas, vendredi le 14 courant à 10 heures du matin.

Tout le contenu de la maison située à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Natchez, qui se compose de meubles, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. V. ALLAIN,
3 mai—4 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Jean Lamothe, exécuteur datif de V. A. Michot vs. François Prados.

COUR DES PREUVES.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St.-Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, Lundi le 7 Juin prochain, à midi.

Tous les droits, titres et intérêts de François Prados, dans la succession de son père décédé Manuel Prados sr., lesquels droits, titres et intérêts forment uncinquième de la dite succession, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant. V. ALLAIN,
3 mai—4,1ps Shérif de la paroisse d'Orléans.

J. Littlefield contre Beasly & Thompson.

COUR DE DISTRICT.—No. 13,[illegible]—En vertu d'un ordre de la Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, à moi adressé il sera vendu au magasin du shérif, No. 20, rue Toulouse, entre les rues Chartres et Levée, à quatre heures de l'après midi, Mercredi 6 mai 1841:

Un lot de Drogues et Médecines, consistant en sulphate de Quinine, Morphine, Calomel, &c. &c.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. J. L. THIELEN,
1 mai Shérif de la Cour de District du 1er District.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION DE DAME CHEW.—Vente par le Régisseur des Testaments—Samedi cinq juin 1841, à une heure de l'après midi, à la bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 27 avril 1841, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la communauté qui a existé entre Beverly Chew et feu son épouse Maria T. Duer, la propriété foncière ci-après décrite.

Un lot de terre situé dans la paroisse de Jefferson et désigné sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, daté du 17 fevrier 1823, et déposé dans le greffe de Wm. Christy notaire public, le dit lot de terre situé dans le faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, dans l'ilet borné par les rues Bellegarde, Ste. Marie, St. Amand et St. André, le dit lot de terre numéro cinq formant encoignure et mesurant soixante pieds de face à la rue Ste. Marie, sur une profondeur d'un cent vingt pieds et face à la rue Bellegarde.
Conditions—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.
N. B. Les actes de vente seront passés par devant Daniel McKay notaire public, aux frais de l'acquéreur.
3 mai

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conseil de la Municipalité No. Un.

Séance du Lundi 26 avril 1841.

Attendu, Que ce Conseil, sur l'avis du comité réuni des finances et améliorations désire faire avancer aussi rapidement qu'il est possible, les améliorations dont le besoin est le plus immédiat dans la Municipalité No. 1, et satisfaire ainsi les vœux et les espérances de ses habitans, en conséquence:

Il est résolu, Que le Maire soit et demeure autorisé à donner avis public dans le Courrier et dans l'Abeille, que des propositions cachetées seront reçues par lui jusqu'au 31 mai prochain pour le pavage [en vertu d'un contrat qui sera passé pardevant Jos. Cuvillier, notaire public,] de 75,000 yardes carrées en pierres rondes des meilleures qualités assorties. Ledit pavage devant comprendre les bordures en pierre [curb & gutters stones] partout où il sera besoin. Le tout devant être exécuté d'après la meilleure méthode, et comprenant les rues ci-après désignées:

Quartier, depuis Royale jusqu'à Remparts.
Ursulines, depuis Dauphine jusqu'à Remparts.
St. Philippe, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Du Maine, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Ste. Anne, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
St. Pierre, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Conti, depuis Royale jusqu'à Remparts.
Remparts, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Bourgogne, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Dauphine, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Bourbon, depuis Canal jusqu'à St. Philippe.

Ainsi que toutes les intersections desdites rues avec les ponts qui y seront nécessaires. Les côtés desdits ponts seront confectionnés en pierres liées par des traverses en fer et recouverts en madriers de cypre de quatre pouces d'épaisseur, assujetties le plus solidement possible.

Les tuyaux de la machine hydraulique et du gaz, ainsi que leurs conducteurs portant des tuyaux principaux pour être conduits sous les trottoirs devront être posés avant le pavage. Les banquettes qui exigent des réparations devront être réparées au frais des propriétaires.

Résolu, Que l'asphalte maintenant dans la rue Bourbon sera fouillé par le contracteur et enlevé par cette Municipalité, qui se réserve de conserver son droit sur tous les matériaux.

Résolu, Que tous les matériaux pour l'ouvrage ci-dessus mentionné seront fournis par le contracteur ou les contracteurs.

Résolu, Que le contracteur ou les contracteurs s'obligeront à entretenir le dit pavage en bon état pendant l'espace de trois années après qu'il aura été achevé, et qu'il fournira un cautionnement bon et valable à la satisfaction du Maire et du comité des améliorations, au montant de quarante mille piastres, pour répondre à la fidèle exécution de son contrat.

Résolu, Que la date de l'achèvement du dit ouvrage devra être spécifiée dans les propositions.

Résolu, Que les paiemens pour le pavage, les ponts, etc., seront effectués en bons de l'Etat au taux spécifié par la teneur des dits bonds, garantis en capital et intérets par la municipalité No. 1, en la manière qu'il appert par arrangement fait par cette corporation avec la banque des Citoyens, sur livraison de chaque trois têtes ou plus dans chaque rue, le montant des paiemens à faire, sur chaque livraison, sera déterminé par le certificat d'acceptation et approbation qui sera fourni par le voyer avec le comité des améliorations.

Résolu, Que cette portion de la somme dépensée pour ledit pavage, qui doit être remboursée à la corporation, par les propriétaires sur la façade desquels le pavage et autres améliorations auront été effectuées, sera payée à la corporation, au moyen des billets fournis respectivement par lesdits propriétaires, payables à six, douze, dix huit et vingt quatre mois, en y ajoutant un intérêt annuel de six pour cent à l'ordre du trésorier du département des travaux publics et améliorations. Les dits billets devront être fournis immédiatement par les propriétaires, sur la façade des trois premiers îlets où le pavage devra être commencé et successivement de la même manière pour chaque trois îlets. En cas de refus de la part des propriétaires de fournir leurs billets en la manière et à l'époque ci-dessus désignées, le contracteur n'en commencera pas moins le pavage et les propriétaires en retard seront immédiatement poursuivis. Les propriétaires qui préféreront effectuer leurs paiemens au comptant, auront la faculté de le faire.

Résolu, Que l'ordonnance antérieure passée par ce conseil concernant le pavage de la rue Bourbon soit abrogée.

Résolu, Que le maire et le comité des améliorations soient et demeurent autorisés à acheter au faire acheter aux meilleurs termes et conditions possibles pour la municipalité No. 1, toutes les coquilles et gravois, en tant qu'il sera nécessaire pour ferrer ou équiller et niveler les rues ci après désignées.

La rue Dumaine, depuis la rue des Remparts jusqu'à la rue Claiborne, devra être ferrée en coquilles et nivelée, et de là jusqu'au cimetière du bayou St.-Jean, ladite rue devra être nivelée et arrangée avec la terre du fleuve.

La rue d'Orléans, depuis la rue des Remparts jusqu'au bayou St-Jean devra être ferrée en coquilles, nivelée et convenablement égouttée au moyen de fossés.

Le côté droit de la rue adjoignant le canal Carondelet, depuis la rue Remparts jusqu'à la rue Claiborne, devra être arrangé avec des coquilles et du gravois, et depuis la rue Claiborne jusqu'à la machine à vapeur du bayou St-Jean, devra être arrangé avec des coquilles et égoutté au moyen de fossés. La totalité de ce travail sera effectué par les nègres de chaine et les tombereaux de la ville, sous l'inspection immédiate du voyer ou de son député, ce travail devra être commencé et exécuté immédiatement après que les matériaux auront été achetés et obtenus.

[Signé] PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 29 avril 1841.
[Signé] WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme,
S. W. WATERS, Secrétaire.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu des résolutions qui précèdent, lesquelles ont été prises par le Conseil de la Municipalité No. Un, dans sa séance du 26 courant, je recevrai des soumissions cachetées jusqu'au 31 mai prochain inclusivement, pour le pavage mentionné dans lesdites résolutions, lequel devra être fait et payé conformément aux conditions stipulées par ledit Conseil.

Les entrepreneurs, en m'adressant leurs propositions, voudront bien y mettre cette suscription: "Soumissions pour le pavage, decrété par les résolutions du Conseil de la Municipalité No. Un, adoptées le 26 avril 1841."
1er. mai.—25 WM. FRERET, Maire.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE Bataillon d'Artillerie prendra les armes dimanche prochain 9 mai, à huit heures précises du matin, pour une revue d'inspection générale.
Equipement complet, tenue d'été.
Rendez-vous à l'arsenal.
Les membres du bataillon sont requis de se conformer à la section 10 de l'article 9 des règlemens qui se trouvent chez M. Manberret, (rue Royale No. 279,) qui est chargé d'en délivrer une copie à tous ceux qui font ou qui voudraient faire partie du Bataillon.
L'attention des canonniers est également appelée à la section 3 de l'article 8 desdits règlemens.
Il y aura exercice à l'arsenal tous les mercredis et vendredis de 4 à 5 heures du soir et tous les dimanches de 10 heures à midi. Tous les canonniers qui voudront s'instruire sont invités à assister à ces exercices.
Par ordre du major, AD SCHREIBER,
26 avril Adjudant major

GARDES D'ORLEANS, ATTENTION!
Conformément à l'ordre du Brigadier Général de la Légion, S. S. Reif, la Compagnie prendra les armes Dimanche prochain 9 courant à 6 heures du matin, pour une revue d'inspection.
Tenue d'été, rendez-vous ordinaire.
Par ordre du capit. Justin Durel.
ANT. DUBUC,
3 mai Sergent major.

ECLAIREURS D'ORLEANS, attention!
La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 9 du courant, et se rassemblera au lieu ordinaire, place du Cirque, à 6 heures du matin.
La compagnie devant être reçue dans la Légion, la plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du capitaine Nat. Gurlie.
F. A. AUCERT, serg. maj.
P. S. Une assemblée en bourgeois des membres de la compagnie aura lieu mercredi prochain 5 du courant, à 7 heures du soir pour affaires importantes. 3 mai

CAZADORES DE ORLEANS.
ATENCION!!!
La compañia se reunira el Domingo, nueve del corriente, a las seis y media de la mañana, para una revista de obligue un casaca de paño y pantalon blanco. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad.
De orden del Capitan.
FCO. A. GARCIA,
3 mayo Sargto-primero.

HORLOGERIE
EN GROS ET EN DETAIL.
UN assortiment de Montres de choix, or et argent, de toutes descriptions, ainsi que des boîtes à musique, une douzaine et au dessous, à vendre à des prix très modérés chez le soussigné.
A. FAYSE,
Horloger, rue de Chartres, No. 157, entre Toulouse et St. Louis. 27 av—1m

AVIS—A vendre pour cause de départ, un état de grocerie à la halle aux légumes de la première municipalité, bien situé et achalandé.
Celui qui voudra se livrer à ce genre de commerce, fera une bonne affaire en s'adressant de suite au soussigné.
J. CLEMENT,
Rue St. Louis, No. 110, ou à son banc, No. 103.
1er mai - 4

LES soussignés ont formé une société sous la raison de P. A. Hardy & Co., pour la transaction d'affaires par commission. P. A. HARDY,
3 mai—3 JOHN L. LEE.

AVIS—La personne qui, dans la paroisse d'Iberville, a eu la malice de dire que j'avais suspendu mes paiemens parce que je ne lui avais pas rendu compte de cinq balles coton, est priée de bien vouloir examiner le compte courant que je lui ai envoyé, elle verra qu'elle me doit encore de la balance.
1er mai—3 ANTOINE BLANCHARD.

LES soussignés ont ce jour formé une société pour la transaction des affaires en général, sous la raison de J. N. Riculfi & Co.
N. Orléans, 1er. mai 1841. J. LE BRETON D'ORGENOY,
1 mai J. N. RICULFI.

MAGASIN A LOUER.—La maison d'entrepot en briques et à 4 étages située à l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas, sera louée à raison de $800 par mois jusqu'au 1er. décembre prochain.
S'adresser à J. CHALARON,
1er. m. 1. 61, rue Bienville.

VINS DE BORDEAUX.
GRAVES, Barsac et sauterne, en demi barriques,
" Haut Sauterne en caisses de 24 demi bouteilles.
Vieux Médoc St. Julien, $2 1/2 la caisse.
Grand vins, 1er. cru, Chateau Lafitte, Latour et Margeaux, vins de Bordeaux et Marseille, en barriques, à bon marché.
Garanti pur et véritable, au plus bas prix, en lots ou au détail au dépôt de Vins, rue St. Louis, No. 28, entre Chartres et Levée. 1 mai—7

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 4 mai 1841.
Avant dernière représentation de
MLLE. FANNY ELSSLER.
Première représentation de
LA ROSE ANIMÉE
Ballet-divertissement en un acte.
Danses.
Nouveau pas seul par Mlle. ELSSLER
Nouveau pas de deux par Mlle. ELSSLER et Mr SYLVAIN
Suivi de
LE JALEO DE XÉRÈS,
Pas de caractère Espagnol, dansé par Melle Fanny Elssler.
Le spectacle commencera par
LA MANSARDE DU CRIME,
Vaudeville en 1 acte.
Entre les deux pièces, air varié de hautbois, par Mr Fourmestreau.—Ouverture.

Premières, Secondes, Loges grillées, Galeries, Parquets, Baignoires,	2 piastres.
Parterres,	2 piastres.
Troisièmes,	1 piastre.

Au premier jour, la 1ère représentation de
LUCIE DE LAMERMOOR,
Grand opera en 4 actes, de Donizetty.

THEATRE AMERICAIN.

LUNDI, 3 MAI, 1841.
Dernière soirée du beau drame intitulé
LES DERNIERS JOURS DE POMPEIA.
Arbaces, Mr. Barrow,
Lydon, Gladiateur, J. Greene,
Jone, Mme Kuntad,
Nydia, De Bar,
Le Sage de Vésuve, J. Greene.
On commencera par les EXERCICES EQUESTRES dans le Cirque. 3 mai

SALLE D'ORLEANS.

LUNDI, 3 MAI.
BAL MASQUÉ.
Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedis soirs durant la saison.
Prix d'entrée—Cavaliers.................$1.
3 mai MITAUD

GRANDS CONCERTS D'ÉTÉ,
AU
JARDIN DE CARROLLTON
Ces concerts seront composés de 40 musiciens conduits par MM. CUBINI & LEHMANN et seront donnés tous les dimanches pendant la saison.
La Compagnie du Rail Road n'a rien négligé pour rendre les soirées agréables dans ce superbe jardin. Les illuminations seront à l'instar de celles du Jardin Turc à Paris. Il y aura également des amusements gymnastiques.
Prix d'entrée 50 cents.
N. B. Le restaurant sera approvisionné de tout ce que la saison offrira de meilleur et de plus recherché et le bar pourvu des meilleurs vins et liqueurs, &c. 3 avril

AUX HABITANTS ET AUX MEDECINS.
LES soussignés appellent l'attention des habitants et des médecins sur leurs approvisionnements de drogues et de médicaments frais qu'ils reçoivent constamment d'Europe et du Nord et qu'ils garantissent être de qualité supérieure. SICKLES & Co.
31 mars—3m Droguistes et pharmaciens, du Canal.

VENTES A L'ENCAN.

Vente de Syndic.
A. Barbarosso, à ses contre ses créanciers.
PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, Mardi, 4 mai 1841, à midi précis, à la Bourse St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, en date du 31 mars 1841, les propriétés ci-après désignées, abandonnées par le failli à ses créanciers.

1o. Un lot de Terre, situé au faubourg Bouligny paroisse Jefferson, désigné par le No. 3, de l'ilet No. 7, sur un plan particulier, fait par Bourgerol, le 31 août 1834, et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire. Le dit lot de Terre ayant, mesure anglaise, 31 pieds 6 pouces à la rue Jersey, entre les rues Upper-Line et Lyon, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles: ensemble tous les droits, actions et privilèges qui en dépendent, sans aucune exception ni réserve.

2o. Un lot de Terre, situé au faubourg Washington, désigné par le No. 2, de l'Ilet No. 21, au plan dressé le 21 Janvier 1836, par L. Surgi, et déposé en l'étude de Hughes Pedesclaux, notaire; ayant mesure anglaise, 31 pieds de face à la rue de France, sur 120 pieds de profondeur.

3o. Un lot de Terre, désigné par le No. 1 au même plan, et formant l'encoignure des rues de France et St. Jean-Baptiste, ayant les mêmes dimensions ensemble toutes les dépendances et appartenances, droits, actions et privilèges dépendant de ces dits lots de Terre, sans aucune exception ni réserve.

4o. Une négresse, nommée Eliza, (marronne.)

Conditions: Un cinquième comptant, et la balance à 3 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale; et en cas de non paiement, à l'échéance, les dits billets porteront un intérêt de 10 0/0 l'an jusqu'à paiement final.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire, aux frais des acquéreurs. 1 avril

PAR M BARNETT SENE
Joseph Solomon contre ses créanciers.

IL sera vendu, jeudi, le 6 mai prochain à 10 heures A. M. au magasin No. 1 de la rue de la Vieille-Levée, entre les rues Ste Anne et Maison, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District ... [illegible] ... en date du 24 avril 1841, et sous la direction de P. Dezer ... [illegible] ... créanciers de Jos. Solomon. Les marchandises sèches et habillements—Aussi les vitrages et ustensiles et le bail du dit magasin abandonné par le failli à ses créanciers, lequel bail expire le 1er. octobre 1841.
Conditions—comptant.
24 av.—St.—1 et 6 mai

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le mercredi 12 Mai 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 10 février 1841, et à la demande d'ayant droit d'Edmond Vaicour, Wirt, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par le dit insolvable à ses créanciers.

1o. Le quart indivis d'un lot de terre situé au faubourg Marigny, dans l'ilet compris entre les rues Bons Enfants, Musique, Enghein et Amour; et désigné par le No. 2 sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer, le 19 août 1836, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public, le dit lot de terre mesurant, au côté ... [illegible] ... de face à la rue des Bons Enfants sur 100 pieds de profondeur.

2o. Le quart indivis d'un lot de terre situé au même faubourg, dans le même îlet, et désigné sur le même plan par le No. 4, et ayant les mêmes dimensions que le précédent.
Conditions: comptant.
Actes de vente chez Joseph Cuvillier notaire, aux frais des acquéreurs.
2 avril—3t 9.17, 24 avril 1er et 12 mai.

POUR BAYOU DE GLAIZE—Le steamer BOGUE HOMA, capitaine N. S. Waring, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, Pour fret ou passage s'adresser à bord au bas de l'extrémité de la rue Conti. 3 mai

POUR CINCINNATI & LOUISVILLE—Le steamer INDEPENDENCE, capitaine Saml Breeze partira pour les ports intermédiaires, mardi, le 4 à midi. Pour fret ou passage s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras, ou à
3 mai. H. E. LAWRENCE 24 N. Levée.

POUR LIVERPOOL.
Le navire au voilier WOODSIDE, capt. Welsh, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de balance de coton, ou passage, s'adresser à bord ou à
2 mai J. H. ASHBRIDGE, 61, rue du Camp.

POUR NEW-YORK.
Devant partir de suite
Ligne de paquebots entre la Louisiane et New-York.—Le fin voilier NASHVILLE, capt. Dickerson, partira positivement comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à JAMES E. WOODRUFF,
3 mai 59, rue du Camp.

POUR LIBERIE ET GORÉE (Afrique.)—La barque UNION partira immédiatement pour Liberie. Pour fret de 100 barils ou l'équivalent pour compléter sa cargaison, s'adresser au capitaine à bord, à l'extrémité de la rue des Ursulines, 1ère municipalité, ou à FCO. DE LIZARDI & Co.
3 mai—10 62, rue Bienville

POUR BOSTON—Devant partir mercredi le 5—Le brick FAVORITE, capitaine Wilson, partira positivement comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à
3 mai THAYER & CUSHING, 30 Gravier.

POUR MARSEILLE—Passage seulement.
La barque fine voilière EUPHRATES, capt. Pemberton, partira pour le port ci-dessus jeudi le 6 du mois prochain; elle peut prendre quelques passagers. S'adresser au capitaine, à bord, ou à
28 avril BOUTIN, GALLY & co. 79, rue Toulouse.

POUR VERA CRUZ—Devant partir positivement samedi prochain—La goëlette LORENA, capt John Rose, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis du Marché ou à
27 av ALEXANDER & DOUGLASS, 13 rue du Canal.

POUR LE HAVRE.
Le paquebot fin voilier KENTUCKY capitaine John L. Rogers, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de magnifiques emménagements s'adresser au capitaine Rogers à bord, en face de la rue Orange ou à
27 avril JOHN A. MERRITT, 13, rue du Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier, SALEM, capitaine Hand, partira pour le port ci-dessus le 15 mai prochain. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à YON. ROUMAGE.
26 avril

POUR LE HAVRE
Le trois mâts MONUMENT, capt. Chase, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée et prêt à bord, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,
26 avril 97, rue du Camp.

POUR ST. PIERRE—Martinique—Dimanche 2 mai—La goëlette SEMINOLE, capitaine Jno E. Allen, peut prendre 300 barils pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
21 avril J. W. ZACHARIE.

POUR BORDEAUX.
Le joli navire CARDINAL DE CHEVERUS, capt Poissonnier partira pour le susdit port du 10 au 12 mai prochain. Pour passage seulement s'adresser au capitaine, à bord ou à CH. N. DUBOUR.
21 av 85, rue du Camp

POUR PORT AU PRINCE.
La goëlette SALLY ANN, capt. Pattison, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. VAIRIN & co.
13 avril

HOTEL DU NOUVEAU CANAL.
LE soussigné informe respectueusement le public qu'il vient de prendre la gestion de cet hôtel, dans lequel il ouvrira un restaurant samedi prochain 1er mai. Il se flatte que par sa manière de diriger cet établissement, en prenant le plus grand soin de le pourvoir de tout ce que le marché et la saison pourront fournir, en mettant en contribution le fer pour avoir toujours du poisson à discrétion; en ne prenant les plus grandes précautions pour que le service soit fait avec célérité et la plus grande propreté, qu'il méritera le patronage de ceux qui voudront l'honorer de leur présence.
29 av—6 LOUIS LEFEVRE.

AVIS AU PUBLIC.
ON vendra à l'amiable, à cause de départ, un restaurant situé dans la rue Ste. Anne, entre Conti et Levée, No. 66, vis-à-vis la place d'Armes, bien achalandé. Pour les conditions, qui seront très favorables, s'adresser sur les lieux. 30 avril—6

M. BEAU, Docteur en médecine de la faculté de Paris, licencié par la Faculté Médicale de la Louisiane, a l'honneur d'annoncer au public de cette ville qu'il a élu son domicile au No. 188, rue Toulouse où on pourra le consulter, à toute heure. 19 avril—10

A VENDRE—La véritable Cachucha, dansée par Mlle. Fanny Elssler, publiée et à vendre par CHARLES NICKS,
28 av Magasin de musique, 72, rue Royale.

UNE institutrice française, qui était à la maison d'éducation de Madame Desrayaux, successeur de Madame Lodria) désire se placer dans une famille, pour passer l'été à la campagne.
S'adresser à l'institution, encoignure des rues Bienville et Remparts. 30 avril—6,3ps

ON voudrait acheter une propriété ou deux petites, pour un comptant en ville ou dans un des faubourgs immédiats, sans intermédiaire. S'adresser au premier.
B. & A. SOULIE, 86 Bienville,
21 av

[illegible] ... PAR E. A. TAR[illegible] ...
IL sera vendu aujourd'hui ... à son magasin ... d'encan:
... douzaines ... [illegible]
... 2 coisons ...
... 20 barils ...
... le do ...
... [illegible] 3 mai

PAR L. A. GARDEL.

IL sera vendu ... à 11 heures, les marchandises ci-dessous ... de Malaga, en face de la ...
... barriques vin rouge de Catalogne
... barils vin de Malaga sec.
... barils vin muscat.
... barriques vin vieux (generoso)
2/4 caisses raisins MR.
2/4 tambours figues.
... barils anchois. 3 mai

JOS. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, lundi, le 3 mai, le nègre CREOLE, âgé de 30 ans, sellier et palefrenier, parlant français anglais et espagnol, excellent sujet, parfaitement garanti.
Conditions—Comptant. 3 mai

PAR HEWLETT & GENAS.
Vente de la succession de John Dwyer.

IL sera vendu, jeudi, le 3 juin prochain, à midi, à la Bourse St Arcade, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, portant la date du 27 février 1841, et sous la direction de Richard Relf, administrateur de la succession de John Dwyer, les propriétés ci-dessous décrites appartenant à la succession dudit Dwyer.

La moitié indivise de deux lots de terre situés dans la 2ème. municipalité, dans l'ilet compris entre les rues St. Jean Baptiste, des Religieuses, Richard et Orange, désignés par les numéros 8 et 4—chaque lot mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St. Jean Baptiste sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement 3 mai—12 3 mai, 3 juin

VENTE PAR LE SYNDIC
PAR J. A. BEARD & Co.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce de cette ville, sous la date du 3 mars 1841, il sera vendu en vente publique, jeudi 13 du courant, au No. 34, rue du Canal, à onze heures du matin,
Un lot de meubles abandonnés par G. J. Duncan à ses créanciers.
Conditions, Comptant. 3 mai—4 en 13

PAR ANTHONY FERNANDEZ

LUNDI prochain, le 3 mai, il sera vendu à la Bourse St Louis, 6 lots de terre situés au faubourg Washington, dans l'ilet No. 10, entre les rues Grand St. Jean ... St. Ferdinand et du Port, ... pieds 6 pouces de profondeur et numérotés de 21 à 26 ... [illegible] ... de la Bourse—Conditions ... [illegible]
3 mai

VENTE DE PROPRIETES FONCIERES.

IL sera vendu à l'encan par le Register des Testaments à la Bourse ... rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, le 3 mars juin ... [illegible]
Six lots de terre situés dans la rue des Magasins ... [illegible] ... chez M. Dutillet ... [illegible] ... chez le ... T. Cash.

PAR R. S. SYKES.
Vente de marchandises à bas par cotte, à commission, Bottes, souliers, lingeries, chapeaux.

IL sera vendu lundi, 3 mai, à 10 heures, à son magasin d'encan, No. 61, rue des Magasins.
Un grand assortiment de marchandises sèches, d'habillements, de bottes, souliers, etc., etc. et chapeaux.
Conditions à la vente. 1er mai

Vente de marchandises, par coton, à hommes de couleur, bottes et bourgeoise
PAR V. N. ENG & DEFERIET

IL sera vendu mercredi, 5 mai, à 11 heures, au magasin de Wm. Frost, No. 14 rue du Canal, entre celles des Magasins et Tchoupitoulas, venant directement des manufactures:
27 caisses indiennes à la mode,
40 bal et caisses coton blanc et écru,
10 balles coutil, gris,
50 caisses habillements assortis consistant en chemises à carreaux, pantalons de cotonnade, ... [illegible] ... chemises en coton blanc.
Aussi ... des, souliers, brodequins &c.
Conditions à la vente. 1er mai

PAR E. GUINAULT.
Pour cause de départ.

IL sera vendu lundi, 3 mai prochain à 10 heures du matin, à la fenderie du magasin, bien assorti, situé rue du Ferme, entre Royale et ... coint ... consistant en sucre, indiennes, mousselines, ... jaconats etc. &c.
Conditions, comptant. 1er mai

PAR E. BASTET,
Vente sans réserve.
No. 22, rue Toulouse.

IL sera vendu lundi ... [illegible] ... sans réserve, à son magasin ... d'encan ... [illegible]
Bas et 1 2 bas de soie.
Soie ... de couleurs, unie et à fleurs.
Bottes blanches et de couleurs en pièces.
... [illegible]
Mouchoirs de batiste
Cravates ... [illegible]
Une partie de ces articles conviennent aux marchands ... l'attention des acheteurs.
Conditions, comptant. 1er mai

PAR J. DOMINGON
MERCREDI ... à 10 heures du matin, au No. 12 rue ... [illegible] ... [illegible] ... lingerie ... etc. ... [illegible] ... de Bourgogne ... bouteilles ... Eau de Cologne ... Mercredi, le matin, rue Toulouse ... Bourgogne ... Berford.
Conditions comptant. 1er mai—4

Succession de Pierre Roché & Aimé & Cie
PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, du 9 avril 1841, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, 8 mai prochain, ... [illegible] ... le dit P. Roché, rue Viviers ... [illegible] ...
Conditions—comptant 22 av—8 en 16.

Seconde grande vente de lots du Lake, à Seconde Hagan

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, lundi, 3 de mai, à midi, et les jours suivants, à la Bourse St. Louis, par ordre de l'agent de George Washington Lafayette et de John Hagan, les lots de terre de valeur, ci-après désignés, situés dans ... [illegible] ... en 1846, savoir:

Dans la Seconde Municipalité.

Ilets Numéro 18 lots 8 4 7 8 9 10 11 12 13 14 ...
do 20 1 ... 14
do 25 9 10 15 et 16
do 26 11 12 13 14
do ... 10 11 13 ...
do ... 1 2 3 4 ...
do ... 5 6 7 ...
do ... 1 2 7 ...
do ... 5 6 7 ...

Dans la Première Municipalité.

[illegible — lot tables]

Conditions—Un cinquième comptant et la balance à ... [illegible] ...

Tous les ... [illegible] ... pour ... de ...

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le lundi 3 mai 1841, à midi, à la Bourse de Cité rue St-Louis.
1o. Un lot de terre situé au faubourg Washington ... [illegible] ...
... [illegible] ...
2o. Deux lots ... [illegible] ...
... [illegible] ...
Les esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: Un dixième comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets ... [illegible] ... hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés chez Octave de Armas, notaire aux frais des acquéreurs.
19 avril—41 19 ... 1er mai

PAR VINCENT & DE FERIET.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce de cette ville à la requête de Joseph Bernier ... [illegible] ... au magasin ... [illegible] ... Bourse de Cité rue St. Louis.
1o. Un lot de Terre au faubourg Tréme ... [illegible] ... Joseph Pilié ... [illegible] ...
2o. ... [illegible] ...
Conditions—comptant.

Seconde ... vente ... [illegible]
PAR E. GUINAULT

IL sera vendu jeudi prochain, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, ... [illegible] ... vente de l'honorable Cour des Preuves ... [illegible] ... 1841 ...
... [illegible] ...
Conditions ... [illegible] ...
Les actes de vente se passeront pardevant Philippe Lacoste, notaire public. 30av—1 ... [illegible]

PAR P. E. TRICOU.
Vente de syndic.
Raimond Ferrall la ... contre ses créanciers.

IL sera vendu, samedi 22 mai 1841, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, et à la requête du syndic des créanciers le ... [illegible] ...
1o. Daniel, mulâtre âgé de 35 ans ...
2o. Biss. Har let, négresse ...
... [illegible] ...
Actes de vente devant Paul Bertus, notaire, aux frais des acquéreurs. 30 av—3 ... 8.13 et 22 mai.